

**2011/3946 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux – ARIMC pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Le jardin des Enfants » - 106 rue Jean Fournier à Lyon 9e** (Direction de l'Enfance) (BMO du 24/10/2011, p. 2240)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, je suis particulièrement scandalisé du fait que vous ayez interrompu...

M. LE MAIRE : Cela fait déjà plusieurs fois qu'elle dépasse son temps de parole !

M. HAVARD Michel : Non, ça ne fait pas plusieurs fois, et Inès de Lavernée a été interrompue à deux ou trois reprises pendant son intervention. Elle dépasse son temps de parole de même pas une minute quand d'autres ont dépassé leur temps de parole largement plus que cela et vous n'avez rien dit. Donc, il y a vraiment deux poids deux mesures...

M. LE MAIRE : Chacun est appelé, Monsieur Havard, à respecter son temps de parole.

M. HAVARD Michel : Ensuite ce n'est pas de notre faute s'il n'y a pas eu un conseil municipal en octobre, il me semble que c'est vous qui fixez les dates des conseils municipaux, donc c'est à vous d'assumer le fait de nous faire travailler jusqu'à cette heure ci. Voilà. Nous l'assumons, assumez le. Si cela vous met en colère et si cela doit vous conduire à des attitudes autoritaires inacceptables, et bien c'est intolérable.

M. LE MAIRE : On n'a jamais fait dans aucune assemblée des temps de parole à 12 minutes, comme c'est le cas dans cette assemblée.

(Adopté.)